

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 5 MARS 2010

Elus : 15 **M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SANT Giorgio - CONTER Evelyne**

En fonction : 15

Présents : 12

Absents excusés : 3 **M. VETZEL Jean-Paul qui a donné pouvoir à ROZAIRE Patrick
M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à RENOUF Fabrice
M. FREY Nicolas**

Convocation envoyée le 1^{er} mars 2010

Secrétaire de séance : Monsieur SPEYER Edmond

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2010**
- 2) COMPTE DE GESTION 2009**
- 3) COMPTE ADMINISTRATIF 2009**
- 4) AFFECTATION RESULTAT**
- 5) REALISATION D'UN ACCUEIL PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL**
- 6) ADHESION DES COMMUNES DE SORBAY ET TRAGNY AU SIVT**
- 7) AVIS SUR L'AUGMENTATION DES COTISATIONS DU SIVT**
- 8) DIA**
- 9) CIRCULATION ROUTIERE ROUTE DE BUY**
- 10) ACHAT DE DEFIBRILATEURS**
- 11) IDENTIFICATION DU PERISCOLAIRE ET SALLE DES FETES**
- 12) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 janvier 2010.

Le présent conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce compte-rendu sans apporter de changement.

2) COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2009 établi par Madame le Percepteur du Trésor Public de Vigy. Il précise, qu'après vérification, ce compte de gestion correspond au compte administratif 2009 que le conseil aura à examiner au point suivant de l'ordre du jour.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 de la commune d'Argancy ainsi présenté. Il certifie que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2009.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le maire quitte la séance et cède la présidence à son adjoint Monsieur SPEYER Edmond. Celui-ci présente au conseil municipal l'état du compte administratif 2009 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Section fonctionnement :

Dépenses :

- prévues	2 081 153,49 €
dont 887 516,00 € virement investissements	
soit	1 193 637,49 €
- réalisées	1 020 241,06 €

Recettes :

- prévues	2 081 513,49 €
- réalisées	2 127 797,48 €

Excédent de fonctionnement : 1 107 556,42 €

Section investissements :

Dépenses :

- prévues :	2 182 245,00 €
- réalisées :	1 600 453,31 €

- reste à réaliser : 439 000,00 €

Total 2 039 453,31 €

Recettes :

- prévues	2 182 245,00 €
- réalisées sans report de l'excédent fonctionnement	927 242,77 €
- reste à réaliser	<u>337 210,00 €</u>

Total **1 264 452,77 €**

Besoin de financement : 2 039 453,31 – 1 264 452,77 = 775 000,54 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2009 ainsi présenté et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rejoint le conseil municipal et reprend la présidence de la réunion.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 1 107 556,42 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 944 118,93 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ <u>163 437,49 €</u>
C) RESULTAT A AFFECTER : A + B	+ 1 107 556,42 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- déficit (besoin de financement)	- 673 210,54 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- besoin de financement	- <u>101 790,00 €</u>
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	775 000,54 €
DECISION D'AFFECTATION	
1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	775 000,54 €
2 – REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	332 555,88 €

5) REALISATION D'UN ACCUEIL PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Maire d'Ennery :

« Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises courant de l'année 2009 afin d'évoquer, entre autres, la possibilité de créer un accueil petite enfance intercommunal.

Avant de nous lancer dans la réalisation d'un tel projet, il est indispensable d'en étudier la faisabilité. Ce travail nécessitant des compétences que nous ne possédons pas, je vous propose de lancer une consultation afin de recruter un cabinet chargé de réaliser cette étude.

C'est pourquoi je vous sollicite aujourd'hui de façon à m'assurer si votre commune sera, ou non, partie prenante de ce projet. Si vous décidiez de vous engager avec nous, il serait nécessaire, dans un premier temps, de conclure une convention confiant la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la commune d'Ennery sur le principe d'une participation financière proportionnelle au nombre d'habitants de chaque commune, puis, dans un second temps, de lancer la consultation à proprement parler.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer, si vous souhaitez participer à l'étude de faisabilité concernant la création d'un accueil petite enfance intercommunal. »

Le conseil municipal, après délibération, donne à l'unanimité, son accord pour participer à l'étude de faisabilité concernant la création d'un accueil petite enfance intercommunal, en confiant la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la commune d'Ennery.

Charge Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Maire d'Ennery cet avis et d'établir avec les communes concernées une convention définissant la prise en charge du coût de cette étude.

6) ADHESION DES COMMUNES DE SORBIEY ET TRAGNY AU SIVT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du SIVT du Pays Messin accompagné de l'extrait du procès verbal des délibérations du comité syndical, séance du 26 janvier 2010.

Le comité syndical accepte l'adhésion au SIVT du Pays Messin des communes de Tragny et Sorbey.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la délibération est notifiée aux maires de chacune des communes syndiquées. Les conseils municipaux doivent obligatoirement être consultés dans un délai de trois mois à compter de la délibération de comité syndical intervenue pour se prononcer sur l'adhésion d'une commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Tragny et Sorbey au SIVT du Pays Messin.

7) AVIS SUR L'AUGMENTATION DES COTISATIONS DU SIVT

Par courrier, en date du 1^{er} février 2010, Monsieur le Président du SIVT du Pays Messin expose la situation financière du syndicat et les besoins pour les années à venir. Il soumet à l'avis du conseil municipal une augmentation de la cotisation, fixée depuis 2002 à 0,41 Euros par habitant, 0,03 Euros par habitant. La cotisation passerait pour 2010 à 0,44 Euros par habitant.

Le conseil municipal par 6 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions accepte cette augmentation.

Charge Monsieur le Maire d'informer le Président des SIVT du Pays Messin de cette décision.

8) DIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme :

- maison sise 8 rue de la Chapelle à OLGY
- sur parcelle de terrain d'une superficie de 507 m²
- référence cadastrale : section 3 parcelle n° 456/60

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

9) CIRCULATION ROUTIERE ROUTE DE BUY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les difficultés de circulation routière qu'il rencontre sur la voie vicinale « route de Buy ». La circulation routière est importante. Vu l'étroitesse de cette route et la vitesse pratiquée par la majorité des véhicules, largement supérieure au 50 km/h demandé, le moindre petit défaut de la chaussée s'avère dangereux. La commune consacre des sommes importantes pour l'entretien de cette route. Les chauffards viennent réclamer des remboursements de frais de dégâts dus à l'excès de vitesse pratiquée. Pour solutionner cette situation Monsieur le Maire propose au conseil d'interdire à la circulation routière sur cette route, les véhicules motorisés deux et quatre roues sauf engins agricoles.

Le conseil municipal souhaite un avis des services de sécurité : gendarmerie et police municipale et envisage à l'unanimité moins 1 abstention, d'autoriser le Maire à interdire, par arrêté municipal, la circulation sur la route de Buy, tronçon municipal ARGANCY.

10) ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

Le Président du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny Nord propose aux conseils municipaux la possibilité d'achat d'un équipement défibrillateurs sachant que Madame la Députée ZIMMERMANN attribue une subvention de 50 % pour cet achat.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'opportunité de cet équipement pour la commune.

Le conseil municipal après débat, décide à l'unanimité, l'achat de quatre appareils.

Charge Monsieur le Maire de réaliser cet achat.

11) IDENTIFICATION DU PERISCOLAIRE ET SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poser sur façade les inscriptions :

« Périscolaire » coût : fournitures et pose	2 400,00 €uros H.T.
« Salle des Fêtes » coût : fournitures et pose	1 140,00 €uros H.T.
Coût total de cet équipement :	3 540,00 €uros H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la pose de ces inscriptions et autorise Monsieur le Maire à passer la commande à l'entreprise « Identifia France » agence de Metz sis à Marly.

12) DIVERS

Fin de la séance : 22 h 15